

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04.13.31.13.32

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SYLVIE CARREGA**

OBJET : SA d'HLM UNICIL : aides départementales à l'acquisition en VEFA de 123 logements locatifs sociaux sur les communes de Cabriès, Fuveau, La Roque d'Anthéron, Rognac et Ventabren.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée au logement, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Dans le cadre de l'intervention départementale en faveur de la construction et réhabilitation de logements locatifs sociaux (hors 13 Habitat), la SA d'HLM Unicil - groupe Action logement domiciliée 11 rue Armény 13006 Marseille, sollicite :

- une subvention de 150.000 € pour l'acquisition en VEFA de 40 logements locatifs sociaux "Hippodrome" à Cabriès, pour un budget prévisionnel TTC de 6.503.378 €;
- une subvention de 102.000 € pour l'acquisition en VEFA de 8 logements locatifs sociaux "Cros du pont" à Fuveau, pour un budget prévisionnel TTC de 1.731.691 €;
- une subvention de 90.000 € pour l'acquisition en VEFA de 25 logements locatifs sociaux "La Roque Alpilles" à La Roque d'Anthéron, pour un budget prévisionnel TTC de 4.038.635 €;
- une subvention de 120.000 € pour l'acquisition en VEFA de 33 logements locatifs sociaux "Avenue du Général de Gaulle" à Rognac, pour un budget prévisionnel TTC de 5.134.963 €;
- une subvention de 72.000 € pour l'acquisition en VEFA de 17 logements locatifs sociaux "Champsaur / Horizon naturel" à Ventabren, pour un budget prévisionnel TTC de 2.389.573 €

Vous trouverez les caractéristiques techniques et financières des ces opération en annexe I à X.

Cette aide, d'un montant total de 534.000 € pour accompagner la réalisation de 123 logements locatifs sociaux, sera associée à la réservation sur les opérations en faveur du Département de 5 logements sur Cabriès, 3 logements sur Fuveau, 3 logements sur la Roque d'Anthéron, 4 logements sur Rognac et 2 logements sur Ventabren.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL